



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 46004

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la récente réforme des évaluations des classes de CM2 dans les écoles primaires. Les écoliers de CM2 seront évalués sur leurs acquis. C'est une première pour ces enfants qui, jusqu'ici n'avaient réalisé que des «diagnostics» en guise de tests et non pas des bilans. Les parents et enseignants s'inquiètent vis-à-vis de ce dispositif prévu ainsi que du contenu des épreuves. Les résultats d'une évaluation peuvent en effet varier en fonction de la difficulté des exercices présentés et du mode de correction utilisé. Comment évaluer la maîtrise de certaines compétences qui n'auront pas été étudiées lors de ce bilan des acquis étant donné que les écoles ont des programmes d'études organisés différemment ? C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le choix de faire passer les évaluations de CM2 en janvier s'explique par la nature même de ces évaluations : outil pédagogique avant tout, elles doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourra leur être apportée. Des évaluations passées en fin de CM2 ne pourraient répondre à cet objectif. En outre, toutes les notions exigibles en fin de CM2 et évaluées en janvier, à l'exception de la division d'un nombre décimal par un entier, et de la reconnaissance du plus-que-parfait, ont été abordées en CM1, voire en CE2. Aussi, le nombre de questions qui n'avaient pas été vues ou revues en CM2 au moment de l'évaluation était-il, par définition, extrêmement limité. Il faut souligner qu'à partir de ces évaluations, les enseignants pourront mettre en place les aides destinées aux élèves qui ne maîtriseraient pas les compétences et connaissances attendues. Ces aides prendront la forme d'aides individualisées, de stages de remise à niveau en français et en mathématiques, de programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) voire d'une intervention des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) en cas de très grande difficulté scolaire. C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale n'envisage pas de remettre en cause cet outil nouveau que constituent les évaluations et que, passée une phase légitime d'interrogation, enseignants et parents d'élèves apprécient. Naturellement, s'agissant d'un protocole d'évaluation mis en oeuvre pour la première année, le ministère de l'éducation nationale tirera toutes les conséquences des résultats obtenus par les élèves ainsi que des remarques faites par les inspecteurs et les enseignants dans la perspective de la réalisation des protocoles de l'année prochaine.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46004

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3203

Réponse publiée le : 8 septembre 2009, page 8599